

**PROGRAMME DE TRAVAIL DU**  
**CONSEIL CONSULTATIF POUR LES RÉGIONS ULTRAPÉRIPHÉRIQUES (CCRUP)**

**Période : du 27/11/2025 au 26/11/2026**

**Contexte** (cadre législatif, nombre d'années de fonctionnement, nombre de membres de l'Assemblée générale et du Comité exécutif, composition du Comité exécutif, évaluation des performances réalisée ou prévue, etc.)

Le Conseil Consultatif pour les Régions Ultrapériphériques (CCRUP) a été créé en 2019 en tant qu'organisation à but non lucratif, dont le siège se trouve à Praia da Vitória, sur l'île de Terceira, dans les Açores. Il est cofinancé par la Commission européenne, avec le soutien du Portugal, de l'Espagne et de la France.

**Mission et objectifs du CC pour les régions ultrapériphériques**

Le Conseil Consultatif pour les Régions Ultrapériphériques (CCRUP) a pour mission de recommander, sur la base de l'avis de ses membres, des mesures pour une gestion adéquate et durable des ressources halieutiques et aquacoles, afin d'assurer un équilibre entre la conservation des écosystèmes marins et la continuité de l'activité socio-économique des communautés qui en dépendent. Le CCRUP prend en compte toutes les espèces biologiques marines présentes dans les eaux de l'Union européenne (UE) dans les régions ultrapériphériques (RUP) et organise son travail de manière transversale dans trois bassins maritimes : l'Atlantique Ouest, l'Atlantique Est et l'océan Indien, conformément à l'article 3 de ses statuts.

Dans le cadre de ses activités, le CCRUP intègre la dimension socio-économique de la pêche et de l'aquaculture, reconnaissant l'importance de ces activités pour l'emploi, la cohésion sociale et le développement durable des RUP. Il veille également à ce que les spécificités régionales soient dûment prises en compte dans la politique commune de la pêche (règlement (UE) n° 1380/2013) et dans d'autres politiques européennes pertinentes.

Le CCRUP est guidé par les principes de bonne gouvernance, garantissant la participation active et équilibrée de toutes les parties prenantes. Son approche est transversale et intégrée, favorisant le dialogue interrégional entre les RUP, encourageant l'échange d'expériences et renforçant la coordination avec d'autres conseils consultatifs du secteur de la pêche, de l'aquaculture et des questions connexes.

Au cours de sa septième année d'existence, le CCRUP comptera 68 membres : internationaux, nationaux et régionaux. 33 de ces membres ont manifesté leur intérêt à participer activement, en payant leurs cotisations pour l'année 2025/26, qui débutera le 27 novembre 2025.

Au cours de cette septième année d'activité (du 27 novembre 2025 au 26 novembre 2026), le CCRUP présentera une demande de soutien financier à la Commission européenne afin de cofinancer les coûts liés à son fonctionnement. Il sollicitera également le soutien du Portugal, de l'Espagne et de la France afin de garantir les 10 % de fonds propres requis pour le cofinancement européen et d'assurer la continuité régulière de ses activités.

#### **Priorités globales de travail à court et à long terme (au moins 3 priorités)**

Au cours de la période 2025-2026 et au-delà, le CCRUP entend travailler notamment sur les questions suivantes :

1. Recommander à la Commission européenne et aux États membres concernés des communications et des propositions de règlement relatives à la gestion durable de la pêche, de l'aquaculture et de l'environnement marin, en veillant à ce que les facteurs sociaux et économiques spécifiques des régions ultrapériphériques (RUP) soient dûment pris en compte ;
2. Recommander à la Commission européenne et aux États membres concernés les défis de gestion et les aspects socio-économiques liés à la conservation de la pêche et de l'aquaculture dans les RUP, en particulier en ce qui concerne l'amélioration de la qualité de la collecte des données, en proposant des solutions et des bonnes pratiques qui contribuent à atténuer ces problèmes ;
3. Évaluer les impacts de la Politique Commune de la Pêche sur la compétitivité, la durabilité et la résilience des secteurs productifs des RUP, en identifiant les contraintes spécifiques et en proposant des solutions adaptées ;
4. Promouvoir le dialogue entre les connaissances scientifiques et les connaissances empiriques des communautés de pêcheurs des RUP dans le processus décisionnel, afin de garantir des mesures de gestion plus équitables et plus efficaces ;
5. Débattre et suivre les défis mondiaux, tels que le changement climatique, la biodiversité marine et la transition énergétique, ainsi que leur impact direct sur les activités de pêche

et d'aquaculture dans les RUP ;

6. Planifier la réalisation d'un travail de révision sur la socio-économie de la pêche artisanale dans les RUP, en renforçant les relations avec la Direction Générale de la Politique Régionale et Urbaine (DG REGIO) ;
7. Poursuivre la discussion sur les propositions de solutions possibles pour le renouvellement des flottes dans les RUP, en tenant compte des besoins spécifiques de ces régions et du cadre réglementaire de l'UE ;
8. Continuer à suivre les négociations des Organisations Régionales de Gestion des Pêches (RFMO), notamment la Commission des Thons de l'Océan Indien (IOTC) et la Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique (ICCAT), en veillant à la défense des pêcheries des RUP dans ces contextes ;
9. Continuer à explorer les bonnes pratiques afin de promouvoir le développement de l'aquaculture dans les RUP, en particulier dans celles où cette activité n'est pas encore consolidée ou est inexistante ;
10. Continuer à collaborer avec le Conseil Consultatif de Pêche Lointaine (LDAC), le Conseil Consultatif pour la mer Méditerranée (MEDAC) et le Conseil Consultatif pour les Eaux Occidentales Australes (CCSUD), notamment par le biais de réunions inter-CC, y compris au niveau des focus group et groupes de travail, sur l'ICCAT et la IOTC, afin de discuter de questions communes et de suivre les mesures adoptées et à adopter par les RFMO concernées ;
11. Continuer à travailler en étroite collaboration avec d'autres Conseils Consultatifs, en encourageant l'élaboration de correspondances et de recommandations conjointes sur des questions d'intérêt mutuel, afin de renforcer la cohérence des positions présentées à la Commission européenne, notamment avec le Conseil Consultatif pour les Marchés (MAC).

Tous les thèmes seront évalués et toutes les opinions exprimées de manière transversale, en tenant compte des régions ultrapériphériques de l'Atlantique Ouest, de l'Atlantique Est et de l'océan Indien (Saint-Martin, Guadeloupe, Martinique, Guyane française, Açores, Madère, Canaries, Mayotte et La Réunion). D'autres questions pertinentes pourraient également être examinées dans le cadre des travaux du CCRUP au cours de cette période. Le CCRUP continuera

à travailler en étroite collaboration avec la Commission européenne, les États membres concernés, les autres conseils et Conseils Consultatifs (CC) et la communauté scientifique, dans le but d'élaborer des recommandations, des suggestions et des solutions appropriées aux questions liées à la pêche, à l'aquaculture et, plus largement, à l'environnement marin des eaux européennes des régions ultrapériphériques.

**Priorités de travail identifiées pour chaque groupe de travail et groupe de réflexion (le cas échéant)**

Groupe de travail sur la « Pêche de Pélagiques » :

- Inviter les scientifiques européens participant à la ICCAT et à la IOTC à présenter les études sur les stocks, qui seront examinées lors de la prochaine réunion annuelle respective ;
- Discuter de la promotion, si nécessaire, de l'harmonisation des exigences réglementaires entre les différentes RFMO ;
- Discuter de l'évaluation de l'importance socio-économique de la flotte européenne, en particulier celle basée dans les RUP, dans le but d'éclairer les futures négociations sur les mesures de gestion ;
- Discuter du renforcement de la demande adressée aux États membres de l'UE ayant des intérêts dans les RUP, afin qu'ils utilisent les fonds européens disponibles pour le suivi de l'activité de pêche, en mettant particulièrement l'accent sur l'évaluation des impacts des flottes sur les stocks de requins et les écosystèmes marins ;
- Discuter de la relation entre le renouvellement des flottes artisanales des RUP et l'augmentation de l'effort de pêche ;
- Poursuivre le débat sur la promotion et l'intégration de l'approche écosystémique dans les RFMO, afin de faciliter l'évaluation des impacts des pêcheries ciblant les espèces relevant du mandat de chaque organisation et de promouvoir l'adoption de mesures de gestion visant à atténuer ces impacts ;
- Discuter des alternatives ou des compléments aux revenus de la pêche pour les communautés de pêcheurs des RUP ;
- Discuter de la distinction entre les palangriers industriels et artisiaux.

Groupe de travail sur « La Pêche Illicite, Non déclarée et Non réglementée (INN) et autres questions connexes » :

- Débat sur l'impact de la pêche récréative sur les ressources halieutiques et sur le secteur de la pêche artisanale commerciale (professionnelle) dans les RUP ;
- Débat sur la possibilité de réduire le nombre de licences de pêche récréative dans les RUP, en favorisant un meilleur contrôle et une meilleure évaluation de l'impact de cette activité sur le secteur de la pêche ;
- Débat sur l'augmentation des moyens humains et matériels nécessaires au contrôle efficace de la pêche commerciale INN et de la pêche récréative.

Groupe de travail sur la « Pêche de Benthiques et Démersaux » :

- Mise à jour par le Comité Scientifique, Technique et Économique de la Pêche (STEFC) du rapport sur l'impact socio-économique des fermetures de zones de pêche abritant des écosystèmes marins vulnérables (VME) - [EWG-24-09](#) -, en intégrant les RUP ;
- Discuter du Rapport économique annuel sur la flotte de pêche européenne, publié par le STEFC, en accordant une attention particulière aux sections consacrées aux RUP ;
- Discuter du rapport [EWG 24-06 \(CSTEP\)](#) sur les RUP ;
- Discuter de la pêche durable dans l'Union européenne : état des lieux et orientations pour 2027 ;
- Analyser les spécificités des engins de pêche dans les RUP ;
- Discuter de l'impact des énergies marines renouvelables, en particulier de l'énergie éolienne, dans les eaux des RUP ;
- Discuter du renouvellement générationnel et de l'avenir du secteur de la pêche dans les RUP, en identifiant les solutions possibles.

**Groupe de travail sur l'aquaculture :**

- Discuter la transition énergétique dans l'aquaculture et ses implications pour la durabilité et l'efficacité du secteur ;
- Discuter de la promotion d'une économie bleue durable dans les RUP et de l'encouragement au développement des communautés aquacoles ;
- Discuter de la simplification des procédures administratives liées à l'aquaculture dans les RUP, afin de faciliter l'accès et la conformité réglementaire pour les opérateurs du secteur ;
- Évaluer les problèmes et les perspectives liés au développement et à la maintenance des éclosseries d'alevins dans les RUP ;
- Débattre, conjointement avec le Conseil Consultatif pour les Marchés (MAC) et le Conseil Consultatif sur l'Aquaculture (AAC), de l'autorisation des aides d'État pour les produits de l'aquaculture, par la Commission européenne, conformément à l'article 108 du TFUE, en ce qui concerne les secteurs de la production, de la transformation et de la commercialisation, afin d'atténuer les contraintes spécifiques de ces régions résultant de leur isolement, insularité ou ultrapériphéricité, conformément à l'article 10 du FEAMPA.

**Autres questions d'intérêt, le cas échéant :**

Le CCRUP continuera à suivre régulièrement les négociations des RFMO, notamment celles de **la Commission des Thons de l'Océan Indien et de la Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique**.

Le CCRUP continuera à suivre et à soutenir les travaux du **Conseil international pour l'exploration de la mer** (ICES) ainsi que ceux du **Comité scientifique, technique et économique de la pêche** (STEFC).

Le CCRUP continuera également à faire partie du Conseil consultatif de **l'Agence européenne de contrôle des pêches** (EFCA) et à soutenir ses travaux.

Le CCRUP continuera à participer et à suivre les travaux de **la Table ronde espagnole sur la science des pêches et de l'Atlantic Center**, lorsqu'il y sera invité.

Le CCRUP suivra également les travaux d'institutions scientifiques pertinentes, telles que **l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer** (IFREMER) et **l'Initiative française pour les récifs coralliens** (IFRECOR), reconnaissant leur contribution fondamentale à la connaissance scientifique, à la conservation marine et à la gestion durable de la pêche et de l'aquaculture dans les RUP françaises.

Le CCRUP suivra également les travaux d'institutions scientifiques pertinentes, telles que **l'Institut espagnol d'océanographie**, en reconnaissant leur contribution fondamentale à la connaissance scientifique, à la conservation marine et à la gestion durable de la pêche et de l'aquaculture dans les Canaries.

Le CCRUP continuera également à suivre de près les travaux de **l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture** (FAO), en tant qu'organisme international de référence pour la gouvernance mondiale de la pêche et de l'aquaculture.

**Recommandations prévues pour l'année 2025/26 :**

N°	Thème/sujet	Lien avec la politique commune de la pêche (PCP)	GT/GP à l'origine de la recommandation	Date prévue pour l'adoption (si disponible)
1	Recommandation sur la conservation et la gestion des thonidés tropicaux dans l'océan Indien (IOTC)	Coopération régionale sur les mesures de conservation, état des stocks, organisations internationales de pêche	GT sur la Pêche de Pélagiques	Décembre 2025
2	Recommandation sur les mesures visant à garantir la mise en œuvre efficace du Règlement du Contrôle	Contrôle et exécution	GT sur la Pêche INN	Janvier 2026
3	Recommandation relative à l'amélioration de l'efficacité des services d'inspection nationaux et européens	Contrôle et exécution	GT sur la Pêche INN	Février 2026
4	Recommandation relative à l'évaluation par le STEFC, en collaboration avec le ICES, des répercussions réelles sur le secteur de la pêche des fermetures de zones marines abritant des VME dans les RUP	Conservation et exploitation durable des ressources biologiques marines	GT sur la Pêche de Benthiques et Démersaux	Avril 2026
5	Recommandation sur la mise en œuvre de pratiques et de technologies favorisant l'optimisation énergétique dans l'aquaculture	Promotion d'une aquaculture durable	GT sur l'aquaculture	Avril 2026
6	Recommandation sur le renouvellement générationnel et l'avenir du secteur de la pêche dans les RUP	Objectifs généraux de la PCP	GT sur la Pêche de Pélagiques et GT sur la Pêche de Benthiques et Démersaux	Mai 2026

7	Recommandation sur la promotion de la culture de la pêche durable dans les RUP	Objectifs généraux de la PCP	GT sur la Pêche de Pélagiques	Juin 2026
8	Recommandation sur la conservation et la gestion des espèces dans le cadre de la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA/ICCAT)	Coopération régionale sur les mesures de conservation, état des stocks, organisations internationales de pêche	GT sur la pêche de Pélagiques	Juin 2026
9	Pêche durable dans l'UE : état des lieux et orientations pour 2027	Possibilités de pêche	GT sur la Pêche de Pélagiques et GT sur la Pêche de Benthiques et Démersaux	Juillet 2026
10	Recommandation relative à une étude visant à soutenir la planification des zones marines protégées dans les RUP, y compris l'évaluation des zones autorisées pour la pêche professionnelle à la canne et ligne	Conservation et exploitation durable des ressources biologiques marines	GT sur la Pêche de Pélagiques et GT sur la Pêche de Benthiques et Démersaux	Août 2026
11	Recommandation sur les mesures visant à garantir le respect des dispositions légales qui imposent le contrôle et le pesage des captures issues de la pêche récréative	Contrôle et exécution	GT sur la pêche INN	Octobre 2026
12	Recommandation sur l'élaboration d'une étude d'impact visant à élaborer des politiques et des pratiques favorisant la durabilité de l'aquaculture dans les RUP	Promotion d'une aquaculture durable	GT sur l'Aquaculture	Octobre 2026

**Participation prévue aux consultations publiques de la Commission :**

Le CCRUP participera aux consultations publiques de la Commission européenne sur :

Thème/sujet	Lien avec la PCP	Délai pour l'enquête de l'UE (si disponible)	Date prévue pour l'adoption (si disponible)
Pêche durable dans l'UE : état des lieux et orientations pour 2027	TAC/quotas Possibilités de pêche	Juillet 2026	Juillet 2026
Autres consultations publiques pertinentes sur les « questions maritimes et de la pêche»			

## Planification des réunions du CC des régions ultrapérimétriques

**PLANIFICATION DES RÉUNIONS DU CC des Régions Ultrapérimétriques (du **27/11/2025**  
au **26/11/2026**)**

N°	Date (pour les six premiers mois, veuillez indiquer les dates précises)	Thèmes/sujets de la réunion	Type de réunion (physique/virtuelle/hybridé)	Demande de participation de la Commission européenne (oui/non)	Si la participation de la Commission est demandée, veuillez préciser les questions à traiter	Priorité de participation de la Commission (de 1 à 4) (1 = priorité maximale)
1	17 mars	Groupe de travail sur l'Aquaculture	Hybride, à Lisbonne	Oui	À confirmer	1
2	17 mars	Groupe de travail sur la Pêche INN	Hybride, à Lisbonne	Oui	À confirmer	1
3	18 mars	Groupe de travail sur la Pêche de Benthiques et Démersaux	Hybride, à Lisbonne	Oui	À confirmer	1
4	18 mars	Groupe de travail sur la Pêche de Pélagiques	Hybride, à Lisbonne	Oui	À confirmer	1
5	19 mars	Comité Exécutif	Hybride, à Lisbonne	Oui	À confirmer	2
6	26 mars	Conseil de Surveillance	En ligne	Non	-	-
7	03 septembre	Comité Exécutif	En ligne	Oui	À confirmer	3
8	08 septembre	Assemblée générale - Partie 1	Hybride, en Martinique	Oui	À confirmer	1

<b>9</b>	08 septembre	Assemblée générale - Partie 2	Hybride, en Martinique	Oui	À confirmer	1
<b>10</b>	09 septembre	Groupe de travail sur la Pêche de Pélagiques	Hybride, en Martinique	Oui	À confirmer	1
<b>11</b>	09 septembre	Groupe de travail sur la Pêche INN	Hybride, en Martinique	Oui	À confirmer	1
<b>12</b>	10 septembre	Groupe de travail sur la Pêche de Benthiques et Démersaux	Hybride, en Martinique	Oui	À confirmer	1
<b>13</b>	10 septembre	Groupe de travail sur l'Aquaculture	Hybride, en Martinique	Oui	À confirmer	1

### Réunions de l'Assemblée générale :

Lors de l'AG, nous souhaitons approfondir nos connaissances sur la réalité de la pêche, de l'aquaculture et des questions maritimes en Martinique, afin de soutenir plus efficacement cette région, d'élaborer des recommandations plus efficaces, tout en continuant à aborder les thèmes de manière transversale pour toutes les RUP, en identifiant les difficultés communes et les solutions possibles pour notre pêche et notre aquaculture. Nous considérons que la présence de représentants de la Commission européenne et des États membres est essentielle, car ces moments de dialogue et de proximité permettent de mieux comprendre la diversité et les défis de nos différentes régions européennes.

Conformément au plan de neuf an lancé en 2020/2021, les réunions de l'Assemblée générale (AG) se tiendront au moins une fois par an dans une RUP. Cette dynamique permet aux membres de se familiariser avec les réalités de chaque région, de favoriser l'échange d'expériences et de renforcer les performances globales de ce Conseil consultatif. Pour sa septième année d'activité, l'AG ordinaire se tiendra dans la région européenne de la Martinique.

Les réunions de l'Assemblée générale ont pour objectif de constituer un espace de prise de décisions stratégiques, impliquant non seulement les membres, mais aussi les administrations nationales et européennes, ainsi que des experts invités. La réunion se déroulera, si possible, sous une forme hybride, afin de garantir une plus grande participation et une meilleure inclusion.

L'interprétation en portugais, espagnol et français sera assurée lors de toutes les réunions, l'anglais pouvant être envisagé si nécessaire. Tous les procès-verbaux seront également traduits dans ces trois langues.

### Réunions du comité exécutif :

Le Comité exécutif (ComEx) est l'organe juridique chargé de la gestion et de la représentation des intérêts du CCRUP, conformément au plan et au budget approuvés par l'Assemblée générale.

Les réunions ordinaires du ComEx auront lieu deux fois par an. Au cours de la 7e année d'activité, la première réunion se tiendra à Lisbonne, en même temps que la première série de réunions des groupes de travail, tandis que la deuxième réunion se tiendra en ligne.

Toutes les recommandations du CCRUP sont adoptées par le ComEx, sur la base des travaux réalisés et des propositions préalablement approuvées par les groupes de travail, le cas

échéant.

Une interprétation en portugais, espagnol et français sera assurée lors de toutes les réunions, et les procès-verbaux correspondants seront également traduits dans ces trois langues.

#### **Réunions des groupes de travail :**

Les groupes de travail se réuniront deux fois par an, dans un format hybride. Toutes les questions spécifiques et transversales relatives aux trois bassins océaniques (Atlantique Ouest, Atlantique Est et océan Indien) seront débattues de manière intégrée, garantissant une approche régionalisée et alignée sur les objectifs de la politique commune de la pêche.

Des experts, des représentants de la Commission européenne et d'autres entités pertinentes, dont la participation est jugée essentielle pour enrichir le débat, peuvent être invités. La présence des représentants de la Commission et des États membres est considérée comme essentielle pour cet échange de connaissances.

Chaque membre des groupes de travail aura accès aux informations pertinentes disponibles sur les ressources halieutiques dans les eaux des RUP de l'UE et sera consulté sur toutes les propositions de recommandations relevant du domaine de compétence des groupes auxquels il appartient.

Une interprétation en portugais, en espagnol et en français sera assurée lors de toutes les réunions, et les procès-verbaux seront également traduits dans ces trois langues.

Pour cette année, il n'est pas prévu, pour l'instant, de créer des groupes de réflexion supplémentaires.

Au cours de l'année en cours, le secrétariat comptera une secrétaire générale et deux assistantes exécutives : l'une chargée des responsabilités administratives et financières et l'autre dédiée aux politiques de la pêche et de l'aquaculture. Dans la mesure du possible, un stagiaire sera également intégré dans le cadre du programme régional de stages, ce qui contribuera à la fois à soutenir la formation des étudiants et à renforcer l'alphabétisation dans l'une des RUP. L'expérience passée montre que la présence de stagiaires a constitué une valeur ajoutée pour le bon fonctionnement du Secrétariat.